



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.05.2016 Bulletin 2016/21

(51) Int Cl.:
D06F 75/12 (2006.01) **D06F 79/00 (2006.01)**
D06F 79/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15193857.8**

(22) Date de dépôt: **10.11.2015**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(72) Inventeurs:
• **CHARTOIRE, Xavier**
42520 SAINT-APPOLINARD (FR)
• **LOPRETE, Stéphane**
38460 VERNA (FR)
• **LUC, David**
38138 LES COTES D'AREY (FR)

(30) Priorité: **19.11.2014 FR 1461179**

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement
Service Propriété Industrielle
Les 4 M - Chemin du Petit Bois
B.P. 172
69134 Ecully Cedex (FR)

(54) **BASE POUR UN APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER DE REPASSAGE ET/OU DE DÉFROISSAGE COMPORTANT UN RÉSERVOIR S'ÉTENDANT AUTOUR D'UN COMPARTIMENT**

(57) Base (1) pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir (7) de liquide s'étendant autour d'un compartiment (8) et comportant au moins deux ailes latérales s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment (8), ledit

réservoir (7) étant relié à un organe de l'appareil par un conduit d'évacuation (70) au niveau duquel le liquide du réservoir (7) est puisé, caractérisée en ce que le conduit d'évacuation (70) relie également entre elles les deux ailes latérales du réservoir (7).

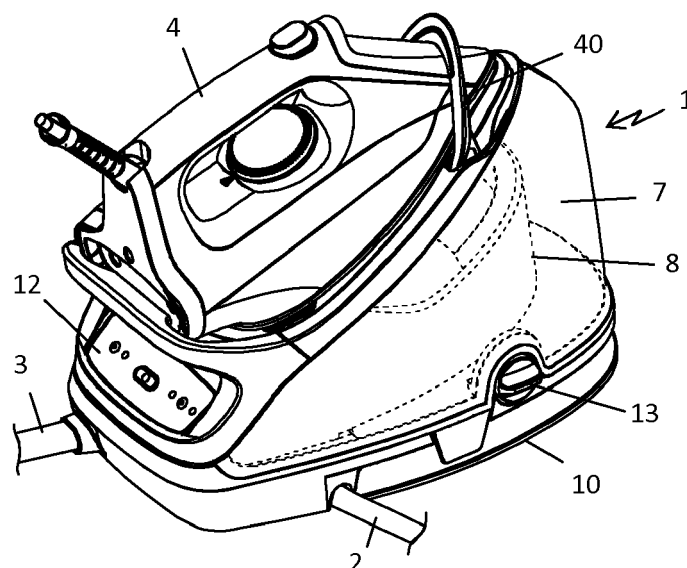


Fig 1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à une base pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir s'étendant autour d'un compartiment et se rapporte plus particulièrement à une base dans laquelle le réservoir comporte au moins deux ailes latérales s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment.

[0002] Il est connu, de la demande de brevet FR 1453774 déposée par la demanderesse, un appareil de repassage comportant une base comportant un réservoir d'eau s'étendant autour d'un compartiment recevant une cuve pour la génération de vapeur sous pression. Un tel appareil présente l'avantage de procurer une très bonne visibilité du niveau d'eau dans le réservoir ainsi qu'une très grande compacité grâce à l'intégration dans le compartiment de certains composants de l'appareil.

[0003] Toutefois, dans ce document, le réservoir est relié à la pompe par un conduit d'évacuation qui communique avec l'intérieur du réservoir en un unique point de sorte que l'eau présente dans le réservoir peut rester piégée dans certaines parties du réservoir, et notamment en amont d'un bossage permettant le passage du conduit de vidange de l'appareil, et avoir du mal à se déverser dans le conduit d'évacuation lorsque le niveau d'eau dans le réservoir est bas. De plus, l'utilisateur n'est pas toujours en mesure de faire reposer parfaitement à plat la base de sorte qu'il est possible que la base soit inclinée légèrement dans un sens ne favorisant pas le vidage intégral du réservoir lors de l'utilisation de l'appareil. Ainsi, l'appareil peut être contraint de s'arrêter de fonctionner alors qu'il reste encore un peu d'eau dans le réservoir.

[0004] Aussi, un but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients en proposant une base pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir s'enroulant au moins partiellement autour d'un compartiment pouvant recevoir des composants de l'appareil et comprenant deux ailes s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment dans lequel le vidage du réservoir est optimisé.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet une base pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir de liquide s'étendant autour d'un compartiment et comportant au moins deux ailes latérales s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment, le réservoir étant relié à un organe de l'appareil par un conduit d'évacuation au niveau duquel le liquide du réservoir est puisé, caractérisée en ce que le conduit d'évacuation relie également entre elles les deux ailes latérales du réservoir.

[0006] Un tel conduit d'évacuation reliant hydrauliquement les deux ailes du réservoir présente l'avantage d'être alimenté en liquide du réservoir par chacune des ailes latérales du réservoir de sorte que le conduit d'évacuation reste alimenté en liquide lorsque le niveau d'eau dans le réservoir devient bas et que l'appareil est incliné

légèrement sur un côté. De plus, une telle construction permet également de favoriser le vidage du réservoir lorsque la paroi de fond du réservoir présente des reliefs ayant tendance à piéger l'eau dans une aile du réservoir.

[0007] Selon une autre caractéristique de l'invention, le réservoir comprend une paroi de fond reliant une paroi externe à une paroi interne du réservoir, établissant une séparation entre le réservoir et le compartiment, le conduit d'évacuation s'étendant sous le niveau de la paroi de fond du réservoir.

[0008] Une telle caractéristique permet de favoriser l'écoulement par gravité de l'eau contenu dans le réservoir vers le conduit d'évacuation.

[0009] Selon une autre caractéristique de l'appareil selon l'invention, le conduit d'évacuation débouche dans les deux ailes du réservoir par des orifices ménagés dans la paroi de fond ou dans la paroi interne à proximité de la paroi de fond.

[0010] Une telle caractéristique permet d'optimiser le vidage complet du réservoir par gravité.

[0011] Selon une autre caractéristique de l'invention, les orifices présentent la forme de fentes ménagées dans la paroi interne, en bordure de la paroi de fond.

[0012] Une telle caractéristique permet d'avoir des orifices qui sont peu visibles et qui ne viennent pas détériorer l'esthétique de l'appareil lorsque la paroi externe de l'appareil est réalisée en matériau transparent.

[0013] Selon encore une autre caractéristique de l'invention le réservoir présente, dans un plan horizontal, une forme générale en U.

[0014] Une telle forme en U du réservoir présente l'avantage d'offrir une excellente vision du niveau de liquide contenu dans le réservoir tout en ménageant un espace, entre les branches du U, dans lequel des composants nécessaires au fonctionnement de l'appareil peuvent être facilement intégrés. De plus, une telle forme présente l'avantage de laisser libre une face de l'appareil, située à l'extrémité des branches du U, où un tableau de commande peut être disposé en étant parfaitement visible pour une plus grande ergonomie d'utilisation.

[0015] Selon une autre caractéristique de l'invention, la paroi de fond du réservoir comporte un bossage convexe, le conduit d'évacuation comportant une première extrémité qui débouche dans le réservoir d'un côté du bossage et une deuxième extrémité qui débouche dans le réservoir de l'autre côté du bossage.

[0016] Une telle caractéristique permet de favoriser le vidage complet du réservoir malgré la présence du bossage dans le fond du réservoir.

[0017] Selon une autre caractéristique de l'invention, le réservoir est un réservoir d'eau.

[0018] Selon une autre caractéristique de l'invention, le compartiment reçoit au moins pour partie une cuve pour la génération de vapeur sous pression comprenant un conduit de vidange fermé par un bouchon disposé sur une face latérale de la base, à proximité du fond du réservoir, le bossage de la paroi de fond du réservoir enjambant le conduit de vidange.

[0019] Une telle caractéristique permet de réaliser une base génératrice de vapeur particulièrement compacte, notamment en hauteur, tout en ayant un réservoir d'eau de grand contenance.

[0020] Selon une autre caractéristique de l'invention, le réservoir est constitué par l'assemblage d'une pièce interne et d'une pièce externe s'engageant l'une dans l'autre, le conduit d'évacuation comportant une partie supérieure définie par la pièce externe du réservoir et une partie inférieure définie par la pièce interne du réservoir.

[0021] Une telle caractéristique présente l'avantage de permettre une fabrication économique du réservoir et de son conduit d'évacuation, ce dernier présentant l'avantage d'être intégré directement à la fabrication du réservoir.

[0022] Selon une autre caractéristique de l'invention, les pièces interne et externe sont réalisées par moulage et sont assemblées l'une à l'autre par une opération de surmoulage d'un joint à la jonction entre les pièces interne et externe, la pièce interne étant avantageusement réalisée dans un matériau plastique opaque et la pièce externe étant avantageusement réalisée dans un matériau plastique translucide ou transparent.

[0023] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base est portable.

[0024] L'invention se rapporte également à un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un fer à repasser relié par un cordon à une base telle que précédemment décrite.

[0025] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un appareil de repassage selon un mode particulier de réalisation de l'invention ;
- les figures 2 et 3 sont des vues en perspective éclatée de la base équipant l'appareil de la figure 1, seules certaines pièces étant représentées ;
- la figure 4 est une vue en perspective partiellement arrachée de la base illustrée sur les figures 2 et 3, une fois assemblée ;
- la figure 5 est une vue en perspective de la partie arrière de la base équipant l'appareil de la figure 1.

[0026] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

[0027] La figure 1 représente un appareil de repassage domestique comportant, de manière connue en soi, une base 1 portable génératrice de vapeur alimentée électriquement au moyen d'un câble 2 venant se connecter

sur le réseau électrique, la base 1 étant reliée par un cordon 3 à un fer à repasser 4 comportant une semelle 40 munie de trous de sortie de vapeur, ces derniers étant alimentés par un conduit de vapeur intégré dans le cordon.

[0028] La base 1 comporte, de manière connue en soi, une surface inférieure 10 destinée à reposer à plat sur un plan de travail horizontal, telle une planche à repasser, et présente une surface supérieure inclinée comprenant un emplacement 11 pour poser le fer à repasser 4 lors des phases inactives de repassage, cet emplacement étant incliné, de l'ordre de 20° à 30° par rapport au plan de travail et présentant des patins 11A en saillie permettant d'isoler thermiquement la base 1 de la semelle 40 du fer à repasser.

[0029] Conformément aux figures 2 et 3, la base 1 est réalisée par l'assemblage de plusieurs pièces en matière plastique, et comporte notamment une pièce externe 5 en polypropylène, avantageusement translucide ou transparente, définissant l'aspect extérieur de la base 1 et une pièce interne 6 en polypropylène, avantageusement opaque, venant s'emboîter dans le volume de la pièce externe 5.

[0030] Les pièces interne 6 et externe 5 comportent des formes complémentaires qui ménagent entre elles un espace définissant un réservoir 7 périphérique, mieux visible sur les figures 1 et 5, le réservoir 7 présentant, dans un plan horizontal, une forme générale en U entourant un compartiment central 8 recevant différents composants de l'appareil et comprenant un orifice de remplissage masquée par une trappe 7A pivotante.

[0031] Le réservoir 7 s'étend sur le pourtour de la base 1 et comporte deux ailes latérales s'étendant de part et d'autre du compartiment central 8, le réservoir 7 comprenant une paroi interne 7B et une paroi de fond 7C qui sont définies par une partie de la pièce interne 6 de la base et comprenant une paroi externe 7D qui est définie par une partie de la pièce externe 5.

[0032] De manière préférentielle, la base 1 comporte un tableau de commande 12 ménagé sur une face avant de la base 1, le réservoir 7 s'étendant le long des faces latérales et de la face arrière de la base 1. Le compartiment central 8, ménagé à l'intérieur de la paroi interne du réservoir, renferme au moins partiellement une cuve 9 pour la production de vapeur sous pression, représentée en pointillés sur la figure 2.

[0033] La cuve 9 comporte des moyens de chauffages régulés pour produire de la vapeur sous une pression supérieure à 4 bars, et préférentiellement de l'ordre de 5 à 6 bars, et comporte un conduit de vidange 90 comprenant une extrémité fermée par un bouchon 13 disposé sur une face latérale de la base 1, à hauteur de la paroi de fond 7C du réservoir, cette dernière présentant localement un bossage 14 convexe qui enjambe le conduit de vidange 90.

[0034] Le conduit de vidange 90 comporte également, de manière connue en soi, une entrée latérale 91 reliée par un tuyau à une pompe haute pression fournissant

une pression de l'ordre de 15 bars, la pompe aspirant l'eau du réservoir 7 pour l'envoyer dans la cuve 9. Le tuyau et la pompe, non représentés sur les figures, prennent avantageusement place dans un logement disposé dans la partie avant de la base 1, sous le tableau de commande 12 de manière semblable à l'appareil décrit plus en détails dans la demande de brevet FR 1456087 déposée par la demanderesse.

[0035] Comme on peut le voir sur la figure 4, le réservoir 7 comporte un conduit d'évacuation 70 reliant hydrauliquement entre elles les deux ailes du réservoir 7, le conduit d'évacuation 70 comprenant une crépine d'aspiration 60, disposée dans une partie du conduit d'évacuation 70 s'étendant sous le niveau de la paroi de fond 7C du réservoir, au niveau de laquelle l'eau du réservoir 7 est puisée par la pompe.

[0036] De manière préférentielle, le conduit d'évacuation 70 débouche dans les deux ailes du réservoir par des orifices 71, 72 ménagés dans la paroi interne 6 du réservoir 7, en bordure de la paroi de fond 7C, l'un des orifices étant constitué par une fente 71 de faible largeur, visible sur la figure 2, disposée sur le côté du réservoir 7 recevant le bouchon 13 de vidange, entre le bossage 14 et la face avant de l'appareil, l'autre des orifices étant constitué par une fente 72 de plus grande largeur, visible sur la figure 3, disposé sur le côté opposé de la base 1, à proximité de la face avant.

[0037] Le conduit d'évacuation 70 est avantageusement disposé à l'interface entre les pièces interne 6 et externe 5 de manière à être réalisé lors de l'assemblage des pièces interne 6 et externe 5, une partie supérieure du conduit d'évacuation 70 étant définie par la pièce externe 5 et une partie inférieure du conduit d'évacuation 70 étant définie par la pièce interne 6, un joint étant surmoulé à l'interface entre les pièces interne 6 et externe 5 pour assurer l'étanchéité du conduit d'évacuation 70 et du réservoir 7.

[0038] Une telle intégration du conduit d'évacuation 70 à l'interface entre les pièces interne 6 et externe 5 présente l'avantage de permettre le raccordement hydraulique des deux ailes du réservoir 7 de manière économique directement lors du processus de fabrication du réservoir 7, c'est-à-dire sans avoir à effectuer une opération supplémentaire pour la mise en place du conduit d'évacuation.

[0039] Ainsi, à titre d'exemple, les pièces interne 6 et externe 5 seront réalisées lors d'une opération de moulage effectuée simultanément dans un même moule de fabrication, puis les pièces interne 6 et externe 5 seront transférées dans une zone dédiée du moule où elles seront assemblées l'une à l'autre par surmoulage d'un joint réalisé en polypropylène.

[0040] L'appareil ainsi réalisé présente l'avantage de favoriser le vidage complet de l'eau contenue dans le réservoir lors du fonctionnement de l'appareil, chacune des ailes comportant un orifice permettant l'écoulement de l'eau au travers du conduit d'évacuation. En particulier, l'eau contenue dans l'aile du réservoir disposé du

côté du bouchon de vidange peut s'écouler intégralement malgré la présence du bossage dans le fond du réservoir.

[0041] Une telle construction permet également de proposer un appareil procurant une très bonne ergonomie d'utilisation tout en étant particulièrement compact, l'appareil présentant l'avantage de posséder un tableau de commande et un réservoir particulièrement visible, le niveau d'eau dans le réservoir étant notamment visible sur un angle proche de 280°.

[0042] De plus, la présence d'un orifice de chaque côté du réservoir pour alimenter le conduit d'évacuation permet également de favoriser le vidage du réservoir lorsque l'appareil n'est pas disposé parfaitement à plat mais est légèrement incliné sur un côté.

[0043] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0044] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le conduit d'évacuation pourra déboucher dans les ailes du réservoir par des orifices ménagés directement dans la paroi de fond du réservoir.

[0045] Ainsi, dans une autre variante de réalisation non représentée, le conduit d'évacuation pourra déboucher dans chacune des ailes du réservoir par plusieurs orifices.

[0046] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le conduit d'évacuation pourra être constitué par un tuyau indépendant qui est rapporté lors de l'opération d'assemblage du réservoir.

Revendications

1. Base (1) pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir (7) de liquide s'étendant autour d'un compartiment (8) et comportant au moins deux ailes latérales s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment (8), ledit réservoir (7) étant relié à un organe de l'appareil par un conduit d'évacuation (70) au niveau duquel le liquide du réservoir (7) est puisé, **caractérisée en ce que** le conduit d'évacuation (70) relie également entre elles les deux ailes latérales du réservoir (7).
2. Base (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le réservoir (7) comprend une paroi de fond (7C) reliant une paroi externe (7D) à une paroi interne (7B) du réservoir, établissant une séparation entre le réservoir (7) et le compartiment (8), et **en ce que** le conduit d'évacuation (70) s'étend sous le niveau de la paroi de fond (7C) du réservoir.
3. Base (1) selon l'une quelconque des revendications

- 1 à 2, **caractérisée en ce que** le conduit d'évacuation (70) débouche dans les deux ailes du réservoir (7) par des orifices (71, 72) ménagés dans la paroi de fond (7C) ou dans la paroi interne (6) à proximité de la paroi de fond (7C). 5
4. Base (1) selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les orifices (71, 72) présentent la forme de fentes ménagées dans la paroi interne (6), en bordure de la paroi de fond (7C). 10
5. Base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** le réservoir (7) présente, dans un plan horizontal, une forme générale en U. 15
6. Base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la paroi de fond (7C) du réservoir comporte un bossage (14) convexe et **en ce que** le conduit d'évacuation (70) comporte une première extrémité qui débouche dans le réservoir (7) d'un côté du bossage (14) et une deuxième extrémité qui débouche dans le réservoir (7) de l'autre côté du bossage (14). 20
25
7. Base (1) selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** le compartiment (8) reçoit au moins pour partie une cuve (9) pour la génération de vapeur sous pression comprenant un conduit de vidange (90) fermé par un bouchon (13) disposé sur une face latérale de la base (1), à proximité du fond (7C) du réservoir, et **en ce que** le bossage (14) de la paroi de fond (7C) du réservoir enjambe le conduit de vidange (90). 30
35
8. Base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7; **caractérisée en ce que** le réservoir (7) est constitué par l'assemblage d'une pièce interne (6) et d'une pièce externe (5) s'engageant l'une dans l'autre et **en ce que** le conduit d'évacuation (70) comporte une partie supérieure définie par la pièce externe (5) du réservoir et une partie inférieure définie par la pièce interne (6) du réservoir. 40
9. Base (1) selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** les pièces interne (6) et externe (5) sont réalisées par moulage et sont assemblées l'une à l'autre par une opération de surmoulage d'un joint à la jonction entre les pièces interne (6) et externe (5), la pièce interne (6) étant avantageusement réalisée dans un matériau plastique opaque et la pièce externe (5) étant avantageusement réalisée dans un matériau plastique translucide ou transparent. 45
50
10. Appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage, **caractérisé en ce qu'il** comporte un fer à repasser (4) relié par un cordon (3) à une base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9. 55

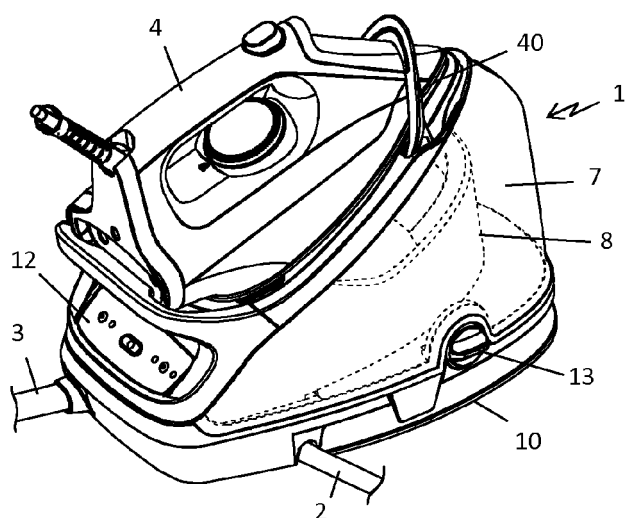


Fig 1

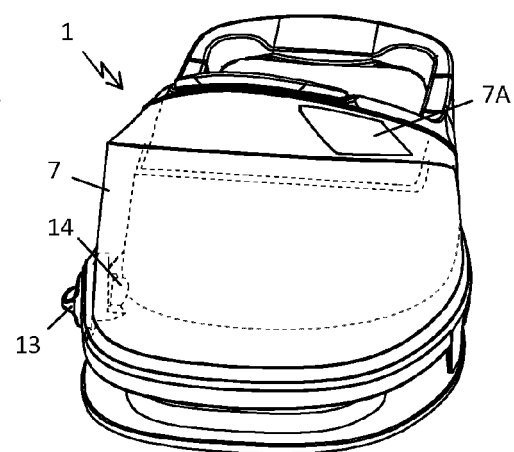


Fig 5

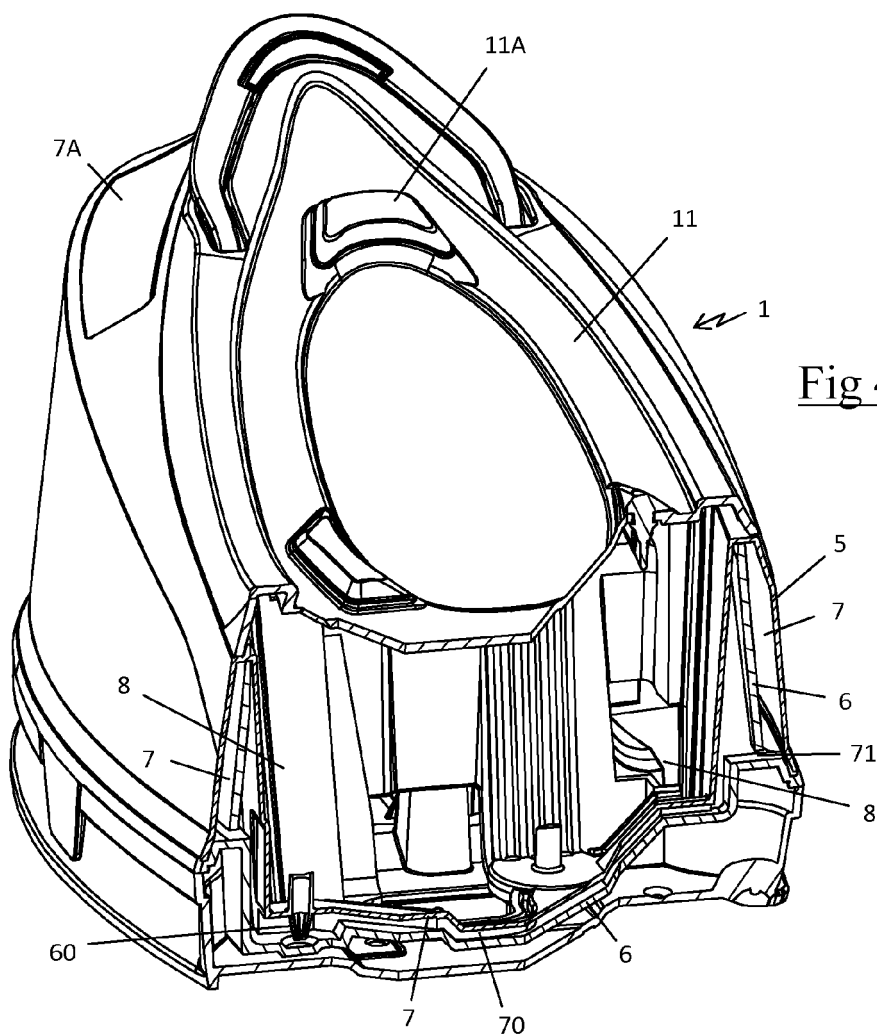
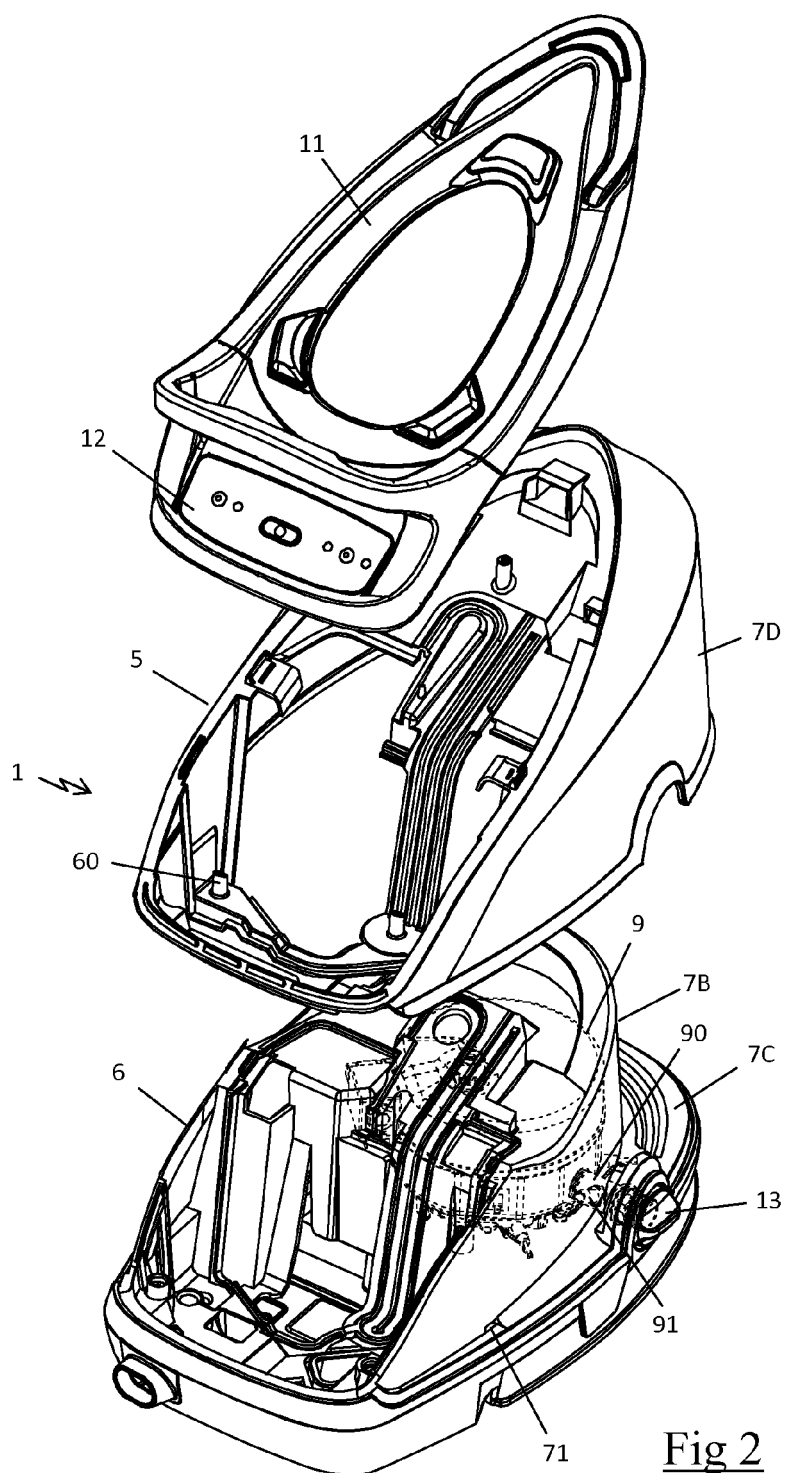


Fig 4



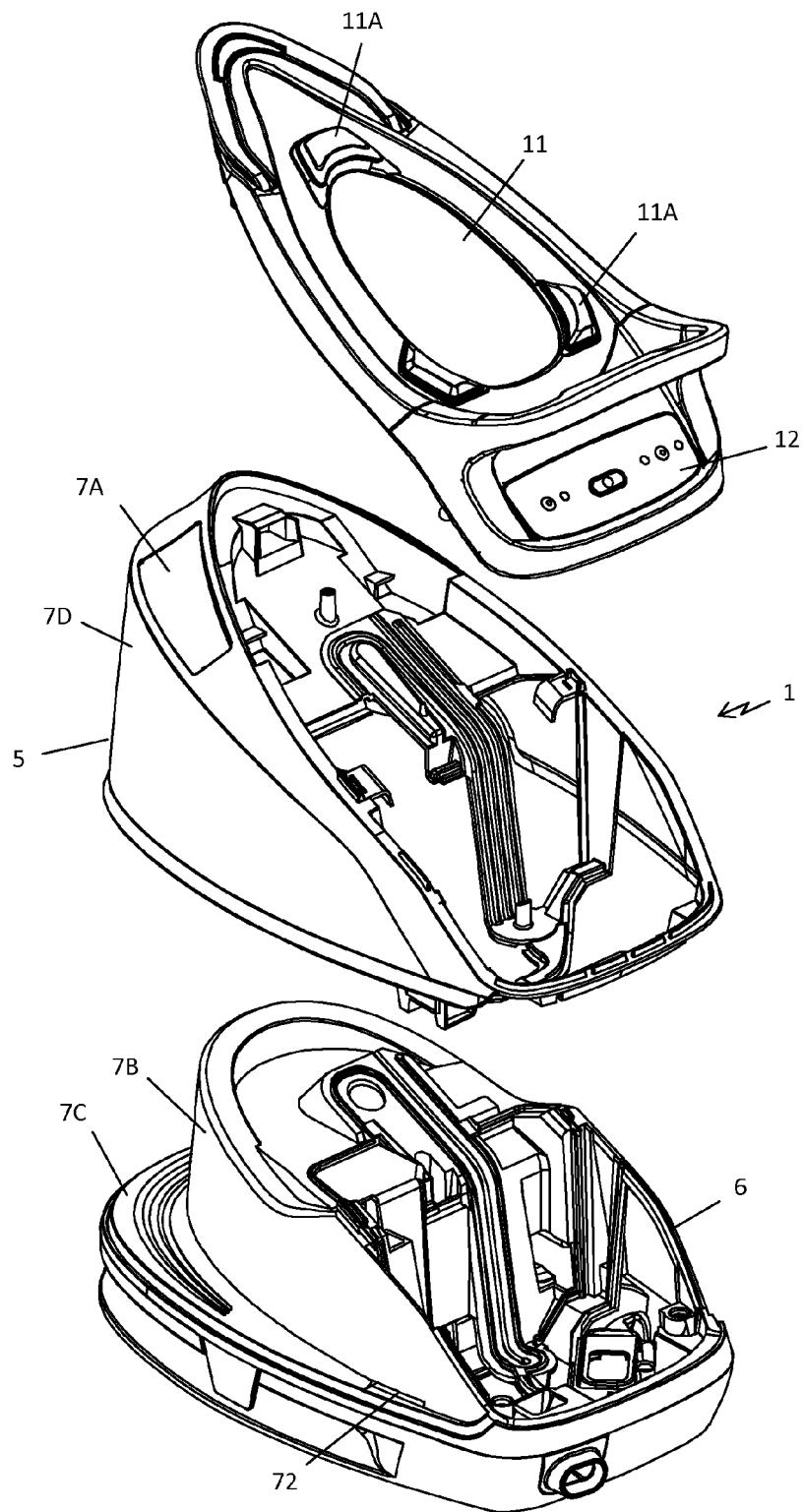


Fig 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 19 3857

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 01/53596 A1 (SEB SA [FR]; GELUS DOMINIQUE [FR]; MARIOT GUY [FR]; COMPEAU JEAN LOUIS) 26 juillet 2001 (2001-07-26) * page 6, ligne 2 - page 8, ligne 12; figure 1 *	1-10	INV. D06F75/12 D06F79/00 D06F79/02
A	FR 2 874 628 A1 (SEB SA [FR]) 3 mars 2006 (2006-03-03) * page 5, ligne 11 - page 5, ligne 29; figure 2 *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 15 décembre 2015	Examineur Fachin, Fabiano
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 19 3857

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-12-2015

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0153596 A1	26-07-2001	AT 290623 T	15-03-2005
		AU 3186701 A	31-07-2001
		DE 60109273 D1	14-04-2005
		DE 60109273 T2	09-02-2006
		EP 1248877 A1	16-10-2002
		ES 2238419 T3	01-09-2005
		FR 2804136 A1	27-07-2001
		HK 1050035 A1	03-06-2005
		WO 0153596 A1	26-07-2001
FR 2874628 A1	03-03-2006	AT 373134 T	15-09-2007
		AU 2005281650 A1	16-03-2006
		CN 1922354 A	28-02-2007
		DE 602005002456 T2	29-05-2008
		EP 1709235 A1	11-10-2006
		ES 2290923 T3	16-02-2008
		FR 2874628 A1	03-03-2006
		HK 1093761 A1	23-11-2007
		PT 1709235 E	18-12-2007
		RU 2383671 C2	10-03-2010
		US 2009113770 A1	07-05-2009
		WO 2006027464 A1	16-03-2006

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 1453774 [0002]
- FR 1456087 [0034]